



Salon de l'agriculture, 28 février 2020

Le 28 février 2020, la fédération nationale des employeurs de la MSA (FNEMSA) et l'Institut Polytechnique Uni La Salle signent une convention de partenariat de l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

La MSA, au travers de cette convention, va développer avec l'Institut Uni La Salle les synergies nécessaires pour favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement en alternance, l'accompagnement des élèves handicapés vers la poursuite d'études supérieures en vue de leur insertion professionnelle.

Les étudiants handicapés intéressés par les métiers de la MSA seront ainsi accueillis lors de journées d'échanges et de découvertes.

Par ailleurs, une politique d'offres de stages, d'emploi et de formation par l'apprentissage sera également développée.

Enfin, à l'occasion des forums destinés aux entreprises, les équipes des MSA seront associées à des rencontres d'information ou de recrutement proposées aux étudiants en situation de handicap par l'Institut Polytechnique Uni La Salle.

Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA « *Les caisses de MSA sont mobilisées depuis de nombreuses années dans une politique volontaire de recrutement de personnes en situation de handicap. Cette signature conforte nos ambitions et va favoriser l'insertion de ces jeunes ingénieurs diplômés au sein de nos équipes, c'est une grande chance pour le régime agricole* ».

À propos de la MSA

La MSA, deuxième régime de Sécurité sociale, en France, assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.